

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51

Date de convocation : 11/12/2025

Date d'affichage :

Objet : CONVENTION ECOPAE (collecte des Petits Appareils Extincteurs – PAE)

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 décembre à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Pommiers, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	EXC
x	AVB	DAUMAS Nathalie	X
x	AVB	DECEUR Patrice	EXC
x	AVB	DESMULES Marielle	EXC
x	AVB	FROMENT Benoit	
x	AVB	MANDON Olivier	X
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	CHEVALIER Armelle	EXC
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
	AVB	TACHON Gérard	X
	AVB	TROUVE Michel	
x	CCBDP	BLANCHET René	X
x	CCBDP	BOUVET Nicole	X
x	CCBDP	FLAMAND Guy	X
x	CCBDP	GHIRARDI Aurélie	X
x	CCBDP	LEBRUN Pascal	X
x	CCBDP	MERCIER Hervé	
x	CCBDP	TERRIER Pascal	
	CCBDP	BOUCHARD Loïc	
	CCBDP	CHARDON Gérard	
	CCBDP	LEGLISE Gaëlle	
	CCBDP	TRONCY Thierry	
x	CCDSV	ALBAN Didier	X
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	EXC
x	CCDSV	FORNES Christine	EXC
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
x	CCDSV	REY Bernard	X
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	EXC
	CCDSV	GARNIER Gilles	EXC
	CCDSV	VALLOS Frédéric	EXC
x	MBA	COGNARD Jean-François	X
x	MBA	MANTOUX Guy	X
	MBA	DARMEDRU Brigitte	
x	COR	CHAMPALÉ Aymeric	EXC
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	EXC
x	COR	PERONNET Alain	EXC

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	BLEIN Bernadette	
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	X
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
x	CCPA	DOUILLET José	EXC
x	CCPA	FORT Frédéric	
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	X
	CCPA	LAROCHE Olivier	EXC
	CCPA	PAULOIS Frédéric	EXC
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	
x	CCSB	BIOSA Françoise	EXC
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	X
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	X
x	CCSB	THEVENON René	X
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
	CCSB	DUCLOS Yvette	EXC
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	SIRTOM	BLOT Yves	
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	EXC
x	SMIDOM	COTTEY Romain	EXC
x	SMIDOM	FERRE Paul	X
x	SMIDOM	JACQUET Claude	EXC
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	
x	SMIDOM	VIOT Dominique	EXC
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	EXC
	SMIDOM	BIGOT Agnès	EXC
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	EXC

Selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement qui sont mentionnées à l'article R. 543-228 du code de l'environnement doit être assurée par les producteurs desdits produits.

La présente délibération porte sur les déchets diffus spécifiques relevant de la catégorie n°2 mentionnés au III de l'article R. 543-228 et précisés par l'Arrêté du 1er décembre 2020 : les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres, autrement appelés Petits Appareils Extincteurs.

Le SYTRAIVAL a aujourd'hui mis en place une collecte séparée de ces déchets dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM dont l'agrément pour la prise en charge de ces déchets s'arrête au 31 décembre 2025.

ECOPAE a été agréée par arrêté ministériel pour répondre aux exigences du cahier des charges défini par l'Arrêté du 1^{er} octobre 2021 et prendre en charge la gestion des Petits Appareils Extincteurs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre de sa politique en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement, le SYTRAIVAL souhaite continuer à permettre à ses habitants de se défaire des Petits Appareils Extincteurs qu'ils possèdent dans le cadre du service public.

Dans ce cadre, le SYTRAIVAL souhaite conclure avec ECOPAE la convention-type (Annexe 1) relatif à la prise en charge des Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vus :

- L'article L.541-10 du Code de l'environnement,
- L'arrêté du 1er décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques mentionnés au 7^o de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement
- L'arrêté du 1er octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7^o de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et relevant des catégories 1^o à 10^o de l'article R. 543-228
- La convention-type intitulée « *Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)* »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve la convention-type relative à prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs intitulée « *Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)* » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et autorise le Président à signer avec ECOPAE ladite convention-type.

Le secrétaire,
Olivier MANDON

Le Président,
Jean-Paul CHALMANT



Accuse de réception en préfecture
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025